5 MAI 1926 3163

raître. N'est-ce pas un sentiment généreux? Et ce député est supposé être le trait d'union entre l'Est et l'Ouest. J'ai entendu l'honorable député de Marquette (M. Mullins) décrire le cultivateur de grain de l'Ouest comme un "cultivateur qui n'a ni pores, ni vaches, ni volailles". Je compléterai la description de ces exploiteurs du sol; je les appelerai des "cultivateurs qui n'ont ni pores, ni vaches, ni volailles, ni âme".

A part la regrettable réduction des droits sur les automobiles, il n'y a pas grand'chose dans les propositions budgétaires. La plupart des réductions portent sur des impôts qui avaient été créés par le gouvernement actuel. La méthode employée par le Gouvernement pour alléger le fardeau des contribuables me rappelle l'histoire d'un homme qui après avoir jeté une jeune garçon à l'eau et s'être porté à son secours demanda pour cela une médaille de sauvetage. L'impôt sur le revenu applicable aux dividendes provenant des actions et à l'intérêt sur les obligations tendra certainement à décourager le placement des capitaux dans les entreprises canadiennes. Mais le public canadien accueillera avec plaisir le dégrèvement des amers angostura, un des ingrédients qui entrent dans la composition du perfide cocktail. Je vais maintenant faire voir le peu de logique dont les ministres font preuve et comment ils soufflent froid et chaud en même temps. Parlant du détournement de notre grain vers les ports américains de préférence à ceux d'Halifax et de Saint-Jean, le ministre des Chemins de fer a dit qu'il s'agissait là d'une question fort délicate à discuter vu que l'on avait nommé une commission royale pour en faire l'examen. A mon avis, cette opinion était motivée. Or. lorsque certains honorables députés appliquent le même raisonnement à la commission du tarif, le ministre des Chemins de fer garde le silence et est prêt à se déjuger et à voter à l'encontre de ses propres convictions.

Au sujet de la commission du tarif, je crois que le premier ministre a promis de désigner une dame pour faire partie de ce corps. Le très honorable George P. Graham est le seul membre de cette commission que je connaisse, et je suis certain qu'il réunit toutes les conditions voulues pour porter le costume masculin; quant aux deux autres membres de la commission, je ne crois pas qu'une ondulation indéfrisable ou la jupe courte ajoute à leur bonne mine. Je me permettrai de rappeler à l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) la promesse faite par le premier ministre aux personnes du sexe aimable, promesse qu'il a négligé de tenir.

Je constate qu'il est fort peu question de l'agriculture dans l'exposé budgétaire. La question est de première importance et je voudrais dire quelques mots de l'industrie de la betterave à sucre dans le comté de Kent. Je suis à la fois étonné et fort peiné de voir que depuis trois ans le Gouvernement s'en est pris autant de fois à cette industrie canadienne, si essentielle à l'ouest ontarien et notamment à la circonscription de Kent que j'ai l'honneur de représenter. En 1922, le Gouvernement imposait un droit d'accise de 49c. par cent livres sur le sucre de betterave. Cette taxe équivaut à un droit de 10c. par boisseau sur le blé. L'opposition fit voir l'absurdité de cette taxe et on la diminua à 24c. ou 25c., puis avant que l'industrie s'en ressentît, on finit par faire consentir le ministre des Finances (M. Fielding) à la supprimer complètement. Plus tard, en 1923, comme il semblait encore d'avis qu'il y avait lieu d'assujétir à l'impôt l'industrie canadienne de la betterave à sucre, il s'y attaqua d'une autre façon en diminuant le droit sur le sucre brut importé en Canada, ce qui détermina une perte de 50c. la tonne ou d'environ \$150,000 sur la récolte de la betterave à sucre. Je vais faire voir à la Chambre l'importance de l'industrie de la betterave à sucre et ce qu'elle vaut aux cultivateurs canadiens. Il y a quelques années, avant que le Gouvernement ait commencé son rafistolage du tarif, nous avions en culture 40.000 acres qui rapportaient aux cultivateurs la somme de quatre millions, et pour la transformation de ces betteraves en sucre, nous dépensions 2 autres millions en main-d'œuvre, soit en tout 6 millions répartis entre les cultivateurs et les ouvriers de Kent. Depuis les changements apportés au tarif, la superficie en culture a diminué à 30,000 acres et je suis en mesure de dire que, la récolte de l'année dernière ayant été loin d'être avantageuse, la superficie à ensemencer cette année sera de nouveau réduite à 20,000 acres, ce qui établit le bien-fondé de mon dire. On force peu à peu les cultivateurs de mon distrit à renoncer à une branche de l'agriculture qui, à un moment, était rémunératrice. Et comme si les motifs de découragement n'était pas assez nombreux pour le cultivateur qui, en dépit de ces inconvénients, n'en persiste pas moins à s'en tenir à l'exploitation de la betterave à sucre, cette Chambre nous demande de ratifier une convention avec les Indes occidentales, convention qui, pour me servir d'un expression chère au ministre de l'Intérieur (M. Stewart) sonnera le glas de l'industrie de la betterave à sucre à la suite des concessions faites en faveur de l'industrie du sucre brut. A mes yeux, les cultivateurs de ce pays sont victimes d'une distinction injuste. On les force à soutenir une concurrence déloyale de la part de pays où la main-